



Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021  
Délibération n°20210701\_13

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Suppléants : 5

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : FINANCES – Attribution des aides culturelles aux écoles**

Le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 25/06/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle polyvalente de CHENON.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – CHAMPALOUX Didier LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire CHAUSSEPIED Pierre - DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - CAMY Bruno - MAGNANT Jocelyne – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLARD Agnès - suppléante

JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella représentée par LOTTE Michel - suppléant

GOYAUD Philippe représenté par DUPUY Marie-Christine – suppléante

MAGNANT Jacques représenté par PELISSIER Michel – suppléant

LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

BERTRAND Didier pouvoir à PAPILLAUD Sonia

GIROUX-MALLOT Françoise pouvoir à BORDES Jean-Jacques

DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

Absents excusés : VIGNET Aurélie - TEILLET Anne - BRAUNBARTH Jean-Philippe.

Absents non excusés : COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Eric- AGUESSEAU Norbert – BLANCHON Alain FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - TEXIER Didier – DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - LASBUGUES Elisabeth - POTEI Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : FINANCES – Attribution des aides culturelles aux écoles - complément**

Afin de financer les aides culturelles aux écoles validées par délibération n°20182211\_06, Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose à l'assemblée de procéder au versement d'un complément de subvention venant en déduction de l'enveloppe de 5 925.00 € (aides culturelles aux écoles-imputation 6574) :

- Coop Scolaire Ecole Maternelle AIGRE (300.00€ - BP 2021) 5.00 €
- Coop Ecole Maternelle St Amant de Boixe (150.00€ - BP 2021) 70.00 €

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :**

- Valide les aides proposées
- Autorise le Président à procéder aux écritures comptables en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

